



REGIE EAU D'AZUR

Reçu ce jour :

- 7 OCT. 2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 02 OCT. 2019

Direction départementale des territoires
et de la mer des Alpes-Maritimes
Service eau agriculture forêt espace naturel
Affaire suivie par : Nathalie BOUILLART
☎ : 04 92 60 76 03
✉ nathalie.bouillart@alpes-maritimes.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires et
de la mer des Alpes-Maritimes
à
Régie Eau d'Azur
Crystal Palace
369/371 Promenade des Anglais
CS 53135
06203 NICE Cedex 3

Objet : Avis relatif à la demande de servitude pour l'établissement d'une canalisation publique d'eau potable – Mas de l'Adrech – Saint Martin du Var

Suite à l'examen du dossier reçu le 3 avril 2019, constitué par la Régie Eau d'Azur, relatif à une demande de servitude pour l'établissement d'une canalisation publique d'eau potable – Mas de l'Adrech – commune de Saint Martin du Var

Le projet s'inscrit dans le programme d'intégration du réseau privé dans le réseau public de la Métropole Nice côte d'Azur initialement, poursuivi par la régie Eau D'Azur, qui permettra de rationaliser l'exploitation de l'alimentation en eau et de maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

La majorité des propriétaires ont effectué les travaux nécessaires permettant l'établissement des canalisations.

Dans le plan local d'urbanisme (PLU), le quartier des Mas de l'Adrech se situe en zone UD qui indique que « *cette zone résidentielle a pour vocation l'accueil d'un habitat individuel diffus destiné à permettre une extension mesurée des constructions existantes et l'accueil modéré de nouvelles constructions* »

Les constructions nouvelles doivent être raccordées au réseau public de distribution d'eau potable.

La régularisation du volet foncier avec la servitude permettra une meilleure exploitation des canalisations et de la station de pompage avec un maintien de l'accès aux ouvrages 24h/24.

Le nouveau débit permettra d'alimenter en conformité les poteaux à incendie sans avoir recours à des pompes de secours.

Au regard de ces éléments, j'émet un avis favorable à ce projet.

Le chef de pôle


Yannick CLERC-RENAULT